

Avis de Course

Championnat de France des Croiseurs Légers

17 au 21 mai 2023

Sport Nautique et Plaisance du Havre

BNPH 

LIGUE
FFVoile
Normandie



RÉGION
NORMANDIE

76
SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



leHavre

BANQUE POPULAIRE **+X**

PAR
O1

PARTENAIRE
OFFICIEL



MARINE
NATIONALE

PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule- Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es. ou accompagnateurs(trices).

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers disponibles à l'adresse suivante : <https://umbraco.ffvoile.fr/media/qzch5hr3/prescriptions-rrs-2021-2024-version-gbr.doc>
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique (Règlement en ligne ffvoile : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/CA/PE_CA_23_11_13_Reglement_Publicite.pdf

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte :

- 3.1.1 Aux bateaux en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux battant pavillon français devront disposer de l'armement de sécurité requis par la division 240 / Moins de 6 milles.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Aux bateaux appartenant aux groupes A, B, R1, R2 et L de la classe OSIRIS Habitable.

- 3.2 Chaque bateau devra porter une flamme de couleur remise lors de la confirmation des inscriptions.
- 3.3 La régata n'est pas ouverte aux bateaux listés en table H100 (bateaux titulaires d'un contrat de jauge OSIRIS Habitable temporaire, donnant lieu à un classement « bis »).
- 3.4 Le nombre d'inscrits maximum est fixé à 85 bateaux.

Au-delà, une liste d'attente sera ouverte et l'acceptation des concurrents sera faite à discrétion de l'organisateur, en accord avec la FFVoile.

3.5 Nombre d'équipiers

- 3.5.1 Sur la fiche d'inscription en ligne, le skipper confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, barreur compris.
- 3.5.2 Pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié sauf après autorisation écrite préalable du comité de course ou du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

3.6 Procédure d'inscription

En ligne exclusivement par la page « Championnat de France des Croiseurs Légers » sur le site FFVoile (<https://cfcl.ffvoile.fr/>)

Toute inscription sera comptabilisée à partir du moment où les droits d'inscription seront réglés.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 14 mai à minuit.

3.7 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Le contrat de jauge OSIRIS Habitable valide.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3.8 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Le contrat de jauge OSIRIS Habitable valide.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.9 Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4 DROITS D'INSCRIPTION

Les droits requis sont de 50€ par membre d'équipage

Ils comprennent pour chaque bateau : l'inscription, la participation au championnat, la mise à l'eau et la sortie d'eau par la cale, la place de port, le pot d'accueil de la cérémonie d'ouverture, le pot de la remise des prix, le repas des équipages (uniquement skipper et équipiers), une dotation, le stationnement de la remorque.

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'AO, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation d'inscription d'un concurrent après le 14 mai 2022.

Les droits à payer ne comprennent pas les options à réserver en ligne dès l'inscription :

- Le grutage, mise à l'eau et mise à terre sans matage/dématage : 20€
- Les paniers repas : 10€ par panier,
- Les repas des accompagnateurs au repas des équipages : 20€

5 PROGRAMME PREVISIONNEL

DATE	HEURE	
Mercredi 17 mai	9h00 à 18h00 14h à 18h00	Accueil, confirmations, jauge, Grutages
Jeudi 18 mai	9h00 à 12h00 12h00 14h00 Après les courses	Confirmations, grutages Briefing 1 ^{er} signal d'avertissement, courses à suivre Cérémonie d'ouverture, podium du jour, pot d'accueil

Vendredi 19 mai	9h00 11h00 19h00 20h00	Briefing 1 ^{er} signal d'avertissement, courses à suivre Podium du jour Repas des équipages
Samedi 20 mai	9h00 11h00 Vers 16h00 18h00 De 16h à 18h	Briefing 1 ^{er} signal d'avertissement, courses à suivre. Fin des courses Remise des prix Grutages
Dimanche 21 mai	De 9h30 à 17h00	Grutages

Tous les soirs, le bar du club sera ouvert, et le barbecue de la terrasse en chauffe à disposition.

6 JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le mercredi 17 mai entre 9h00 à 18h00 et le jeudi 18 mai de 8h00 à 12h00.

Ces opérations comprendront un contrôle systématique du matériel de sécurité embarqué.

Des contrôles pourront être effectués pendant toute la durée du championnat, dès l'ouverture de la confirmation des inscriptions.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course (IC) seront disponibles par téléchargement sur le site internet du Championnat : <https://cfcl.ffvoile.fr/> rubrique « Tableau officiel ».

8 LES PARCOURS

Les parcours seront du type côtier et construit.

9 SYSTEME DE PENALITE

Un système de pénalité de remplacement pourra être mis en place dans les IC.

10 CLASSEMENT

10.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

10.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et du temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers.

10.3 Les groupes de classement seront établis conformément au règlement du Championnat de France des Croiseurs Légers 2023 : <https://cfcl.ffvoile.fr/media/mauk4isw/reglement-du-cfcl-2023.pdf>

10.4 Les bateaux appartenant aux groupes OSIRIS A et R1 prendront le même départ et réaliseront le même parcours pour chaque course du championnat.

11 PLACE AU PORT [DP] [NP]

11.1 2 pontons avec catways seront mis à disposition, chaque bateau pourra prendre une place libre à son arrivée et devra la garder tout au long du championnat.

11.2 Chaque bateau devra avoir des défenses et amarres en nombre suffisant pour accepter éventuellement un autre bateau à couple.

12 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP] [NP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

13 COMMUNICATION RADIO [DP] [NP]

Chaque bateau devra avoir à bord une VHF, fixe ou portable, en veille sur le canal de course. Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

14 PRIX

Les trois premiers équipages de chaque groupe de classement concourant pour un titre de Champion de France, conformément au règlement du Championnat de France des Croiseurs Légers, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile, en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 Mise à l'eau, stationnements

17.1.1 La mise à l'eau peut se faire par la cale en tout temps, mais de préférence à partir de la mi-marée. Les équipages désirant gruter et ayant réservé le grutage avec l'inscription devront informer le club de leur heure préférentielle, le club diffusera les heures de passage de chacun. Idem pour les mises à terre.

17.2 Stationnements

Un parking sera à disposition pour les voitures, un badge sera distribué à la confirmation.

18 Information Hébergement

<https://www.lehavre-etretat-tourisme.com/>

Camping-cars et tentes possibles sur le terre-plein en béton, sanitaires et douches accessibles.

19 Contact informations Championnat :

19.1 SNPH

Quai Eric Tabarly

76600 LE HAVRE

Tel : 02 35 21 01 41

Mail : snph@snph.org

Les messages seront transférés aux personnes en charge du Championnat

19.2 Fédération Française de Voile

Département Pratiques Sportives - Pôle Habitable -Claire PRUVOT

17 rue Henri Bocquillon –75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 07 / 06 32 19 23 73

Internet : www.ffvoile.fr

Par e-mail : habitable@ffvoile.fr & claire.pruvot@ffvoile.fr